

La gendarmerie sera présente tout au long des 3 phases du SNU, et a pu, par son volontarisme, participer à la conception du dispositif du ministère de l'Intérieur. À cet égard, le commandant des réserves a été désigné par le directeur général pour participer à toutes les études sur le SNU et en être le pilote pour la gendarmerie.

La gendarmerie sera concernée à plus d'un titre pour la phase 1. Tout d'abord, le vivier des réservistes sera utilement mis à profit pour trouver des volontaires au titre de l'encadrement du SNU. Ces réservistes ou anciens militaires de l'Arme agiront alors hors du cadre de leur contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR).

**Ensuite les gendarmes participeront en tenue à 2 journées spécifiques :**

- La journée Défense et Mémoire, pilotée et conçue par les armées, qui remplacera progressivement la Journée Défense et Citoyenneté.
- La journée Sécurité Intérieure et Résilience, en association avec la Police nationale et les pompiers ainsi que la Sécurité routière. Le Commandement des Réserves de la Gendarmerie a participé très largement à la conception de cette journée qui permet de sortir les jeunes sur le terrain pour leur enseigner des rudiments civiques : secourisme, réactions face à un accident de la route, sensibilisation au cyberharcèlement et participation aux recherches d'une personne disparue.

Pour la phase 2, la gendarmerie a décidé de généraliser et adapter le dispositif des « cadets de la gendarmerie ». Avec la création d'une association support par département, il s'agit à la fois pour les jeunes volontaires qui rejoignent cette formation, de leur enseigner des rudiments de vie militaire, mais également de conduire des actions de prévention sur la voie publique.



Visite des ministres à l'expérimentation de la gendarmerie à BEYNES - Novembre 2019



Dans ce cadre, la réserve citoyenne est particulièrement mise à contribution pour apporter son expertise, son savoir-faire et son engagement, afin de créer ces associations visant à recevoir ces jeunes. Les réservistes opérationnels sont également particulièrement associés à la manœuvre, soit dans la création de l'association dans certains départements, soit dans l'encadrement des jeunes.

Le Commandement des Réserves de la Gendarmerie (CRG) a procédé à une expérimentation concluante à la Toussaint 2019 sur le camp de BEYNES (Yvelines) avec une vingtaine de jeunes issus de plusieurs régions, laquelle expérimentation a convaincu M. ATTAL, venu lui rendre visite, en compagnie de Laurent NUÑEZ, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur.

Ce modèle sera donc généralisé à tous les départements, avec un contenu pédagogique modélisé par le CRG et ayant déjà fait l'objet d'un envoi à tous les groupements en avance de phase pour les appuyer dans leur préparation.

L'enchaînement des 2 phases permet d'orienter le jeune « appelé » vers la phase 3 proposée par la Gendarmerie nationale, à savoir un engagement dans la réserve proprement dit avec une formation initiale en préparation militaire gendarmerie (PMG).



**LE SNU : UNE BELLE OPPORTUNITÉ**

Si l'État y consacre les moyens financiers suffisants, le SNU est une belle opportunité de créer une rencontre entre un jeune et la gendarmerie, au travers de phases successives qui permettront son éventuel recrutement, mais au minimum de nouer le lien entre les forces de l'ordre et une jeunesse qui peut parfois s'en éloigner voire s'en défier. Ce projet sociétal du Président de la République est un projet majeur dans la mesure où il s'intéresse aux fondements de la République et s'inscrit dans le temps long.

« La joie de l'âme est dans l'action » disait le maréchal Hubert LYAUTEY. En ces périodes de temps troublés par le terrorisme, par des mouvements violents et par une pandémie mondiale sans précédent, donnons à notre jeunesse, avec le SNU, l'optimisme, la volonté de croire en notre beau pays, la FRANCE, la capacité à agir et l'idéal de servir le bien commun. ■



©Tibo In'Strape - YouTube

**LES AMIS DE LA GENDARMERIE PRÉSENTENT...**



**LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)**



**Général de division Olivier KIM**  
Commandant les réserves de la gendarmerie, secrétaire général de la réserve citoyenne de défense et de sécurité en charge du dossier SNU pour la gendarmerie

**Chef d'escadron Cédric CAILLON**  
Chef du bureau protection, prospective et contrôle Interne du CRG en charge du SNU pour le CRG



**UN PROJET UNIFICATEUR POUR LA JEUNESSE DE NOTRE PAYS**



Oscar WILDE disait : « la jeunesse est un art ». Le service national universel est en premier lieu inscrit dans le programme du Président de la République Emmanuel MACRON lorsqu'il était candidat à l'élection présidentielle, à l'occasion de son discours sur la politique de Défense, le 18 mars 2017. Ce projet sera ensuite confirmé à l'occasion des vœux du Président de la République aux armées le 23 janvier 2018, prenant la suite d'une mission d'information parlementaire initiée en septembre 2017.

C'est enfin le groupe de travail piloté par le général de corps d'armée (Terre) Daniel MENAQUINE qui, dans les conclusions de son rapport présenté au chef des armées le 26 avril 2018, donne les premières esquisses sur ce que doit et peut être le SNU. Il s'agit en effet de créer un moment de cohésion visant à recréer le socle d'un creuset républicain et de transmettre le goût de l'engagement, d'impliquer la jeunesse française dans la vie de la Nation, ainsi que de favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Les troubles sociaux de l'automne 2018, prolongés tout du long de l'année 2019, peuvent laisser accroire que le ciment républicain se fissure, surtout lorsque l'on voit des actions collectives et violentes contre les symboles de l'État.

Le SNU est donc un dispositif visant au mieux à conforter, au minimum à recréer un lien républicain qui a pu se distendre.





## DES LIEUX COMMUNS QUI PERSISTENT...

Le service national universel n'est en aucune manière une tentative de créer un nouveau service militaire suspendu il y a plus de 20 ans. Il convient toutefois de rappeler que ce dernier fait l'objet d'une idéalisation rétrospective sans forcément de rapports certains avec les nécessités de la défense nationale d'aujourd'hui.

Les missions que les armées conduisent dorénavant, se déroulent dans un contexte géopolitique particulier et nécessitent une technicité sans commune mesure avec les conflits du XX<sup>e</sup> siècle. La levée en masse, l'instruction basique et un équipement générique ne font plus partie du modèle d'armée que la France a choisi d'avoir pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

**La survie de la Nation ne repose désormais plus exclusivement sur sa capacité à se défendre face aux menaces extérieures, mais également sur la résilience de sa population, et par là même la solidité de l'ensemble du tissu social.**

Les valeurs de cohésion et de sens du devoir, remarquablement portées par les Forces armées, sont également partagées en tout ou partie au sein des Forces de sécurité intérieure à statut civil, dans la Sécurité civile, l'Éducation et la Santé publique pour ne

citer que les acteurs institutionnels les plus visibles. Le SNU a vocation à présenter tous ces acteurs à la jeunesse d'aujourd'hui.

Un service national uniquement militaire serait aujourd'hui incomplet, et souffrirait d'une absence de consensus et d'adhésion nationale. Il n'est plus question aujourd'hui de faire rentrer les appelés dans des casernes, d'autant plus que les armées n'ont plus les infrastructures et ne sont plus matériellement en capacité d'accueillir une classe d'âge de 800 000 jeunes sur une durée supérieure à une journée : la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) qui a succédé à la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD) seul « reliquat » du service national.



## CONSTRUIRE UN PROJET NOUVEAU

Le rapport de la commission MENAOUINE a proposé des choix innovants qu'il faut ici rappeler.

Tout d'abord le SNU doit s'inscrire dans un parcours citoyen, qui commence à 16 ans et se sépare en plusieurs phases jusqu'à 25 ans. Il s'agit à la fois de donner un enseignement républicain mais également de faire participer la jeunesse, concrètement, à l'intérêt général. À un enseignement « top-down » se superpose un retour « bottom-up » aux fins de mieux intégrer les jeunes citoyens français dans la volonté collective qui constitue la Nation.

Le point le plus intéressant est l'âge des jeunes concernés. Le choix de faire commencer le SNU dans l'année des 16 ans implique des contraintes légales -ce sont des mineurs-, qu'une réforme constitutionnelle, législative et réglementaire va inclure dans le code du service national.

En même temps, on peut « planter la graine » dans un terreau plus propice à la germination en faisant se rencontrer les forces de l'ordre et la jeunesse, ce qui permet une acculturation réciproque par un dialogue sain portant sur les problématiques à venir, et ainsi, susciter des vocations, notamment pour servir dans les réserves militaires et civiles de la République.

Ce projet ambitieux n'est pas pour autant dénué du savoir-faire militaire, hérité de la méthode de raisonnement tactique chère au maréchal FOCH, lorsqu'il enseignait à l'École de guerre. En effet, pour mettre sur pied un tel projet, il faut faire de la

planification, ce que font les états-majors des armées et de la gendarmerie depuis des décennies. C'est ainsi qu'avec 3 000 volontaires en 2019, 30 000 volontaires attendus en 2020, l'on s'attend à accueillir près de 100 000 jeunes en 2021. La question de la logistique, ainsi que de l'obligation éventuelle du SNU demeurent à l'étude. Pour autant, les volontaires qui font le choix de s'engager dans ce parcours républicain doivent être pris en compte correctement.



Première promotion du SNU dans les Ardennes

Le pilote de ce dossier stratégique autant que complexe, est le ministère de l'Éducation nationale. Avec une équipe interministérielle dédiée à ce projet. M. Gabriel ATTAL, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a la lourde tâche de fédérer les énergies et les volontés afin de créer un projet pour la jeunesse sans équivalent en Europe.

Si pour certains observateurs cela peut être surprenant que le ministère des Armées ne soit pas pilote sur le dossier, c'est pourtant cohérent avec la vision d'ensemble voulue par le Président de la République. Il s'agit en effet d'un projet qui implique des mineurs, interministériel dans son exécution, et pour lequel les armées concourront à sa bonne marche, grâce à leur savoir-faire unique en termes de planification comme de pédagogie.



## 3 PHASES ARTICULÉES AUTOUR DE 7 THÈMES

Tel que défini par les équipes du secrétaire d'État Gabriel ATTAL sous l'égide d'une mission interministérielle, le SNU est constitué de 3 phases, 3 étapes successives consistant en un parcours civique rénové. C'est au travers de ces phases que le rapport entre le jeune appelé et la Nation pourra se construire de manière pérenne, dans une rencontre entre un futur citoyen et ce que son pays est en droit d'attendre de lui.

**Le contenu pédagogique s'articule autour de 7 thèmes :**

- Découverte de l'engagement ;
- Défense, sécurité et résilience nationale ;
- Culture et patrimoine ;
- Activités physiques, sportives, et de cohésion ;
- Autonomie, connaissances des services publics et accès aux droits ;
- Citoyenneté, institutions nationales et européennes ;
- Développement durable, transition écologique et solidaire ;

Après une expérimentation en 2019 avec 3 000 volontaires sur 13 départements, 2020 verra la généralisation du dispositif à tous les départements, outre-mer inclus, pour 30 000 jeunes, et 100 000 attendus en 2021. Le dispositif est prévu pour atteindre sa vitesse de croisière en 2024, avec les 800 000 jeunes d'une classe d'âge. Il est à noter que le SNU remplacera progressivement la journée Défense et Citoyenneté (JDC), laquelle n'est pas supprimée.

**La phase 1, obligatoire,** se déroule pendant l'année des 16 ans, ce qui concerne essentiellement les lycéens en classe de seconde ou bien les jeunes après la classe de troisième. Elle consiste en **un séjour de**



**cohésion de 2 semaines,** où les jeunes sont réparties en « brigades » de 200 appelés, répartis dans des centres éloignés de leur département d'origine. Avec un encadrement civil, composé pour partie d'anciens militaires et pour le reste de membres issus de l'éducation populaire, le séjour s'articule sur des activités quotidiennes en lien avec les 7 thèmes précédemment évoqués. On pourra par ailleurs souligner que les jeunes participent quotidiennement à la cérémonie de lever des couleurs avec l'uniforme SNU.

Dans l'année suivant ce séjour, les jeunes doivent s'engager dans **la phase 2, obligatoire également,** dite « **mission d'intérêt général** ». Il s'agit de s'impliquer dans le domaine associatif, auprès des collectivités locales et des institutions de l'État en lien plus spécifique avec un des 7 thèmes du SNU et conduire des actions pendant au minimum 12 jours consécutifs ou bien 84 heures de manière perlée. Les jeunes sont libres de leur choix, selon le domaine qui les aura le plus intéressés pendant la phase 1.

La dernière phase, **facultative,** celle du volontariat est **la phase 3** dite d'engagement, qui permet à compter de 17 ans de **participer à un dispositif d'engagement** existant, par exemple, un engagement chez les sapeurs-pompiers volontaires, au sein de la Croix-Rouge ou dans le cadre du service civique et plus spécifiquement, dans la réserve opérationnelle des armées ou de la gendarmerie.



### LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL EN 3 PHASES :

- 1 - Un séjour de cohésion de deux semaines pendant l'année des 16 ans.
- 2 - Une mission d'intérêt général pendant 12 jours consécutifs ou 84 heures perlées.
- 3 - Un engagement de plusieurs mois ou années à partir de 17 ans.

**Les deux premières phases sont obligatoires, la troisième est facultative.**